

## TERMES DE REFERENCE

# RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE D'ASSURANCE SANTE POUR LE PERSONNEL D'EXPERTISE FRANCE EN GUINEE

### I. Contexte

Agence publique, filiale du groupe Agence française de développement (groupe AFD), Expertise France est l'acteur interministériel de la coopération technique internationale. Deuxième agence par sa taille en Europe, son action s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques définies par l'Etat français en matière de politique extérieure et de coopération au développement. Elle conçoit et met en œuvre des projets qui renforcent durablement les politiques publiques dans les secteurs de la gouvernance, de la sécurité, du climat, de la santé, de l'éducation, etc.

Afin de permettre une protection de son effectif guinéen de 40 salariés ainsi que de leurs familles, Expertise France est à la recherche d'une assurance santé pour le personnel.

### II. Objectifs

#### 1. Objectif général

L'agence est à la recherche d'une complémentaire santé pour son personnel de 40 salariés et leurs ayants droits. L'effectif total s'élève à 130 personnes.

#### 2. Objectifs spécifiques

La complémentaire santé devra répondre aux objectifs suivants :

- Permettre une prise en charge à 100 % des frais médicaux du personnel salarié et leurs ayants-droits
- Permettre une prise en charge à 100% des frais pharmaceutiques du personnel salarié et de leurs ayants droit
- Permettre une prise en charge à 100% des frais engendrés par la consultation d'un médecin généraliste ou spécialiste
- Permettre une prise en charge à 100% des frais engendrés lors de la consultation au sein d'un centre de soins recommandé par le Département sûreté d'Expertise France

- Faciliter et alléger pour les salariés et leurs ayant droit la procédure de prise en charge de leurs frais de santé
- Permettre la couverture des frais engendrés par la maladie
- Permettre la couverture des frais engendrés par la maternité
- Permettre la couverture des frais engendrés par la consultation de médecins spécialistes
- Permettre la couverture des frais engendrés par les accidents
- Permettre la couverture des frais d'hospitalisation
- Permettre la couverture des frais de soins et prothèses dentaires
- Permettre la couverture de l'ensemble des frais d'optique
- Permettre la couverture des frais de transport d'ambulance
- Permettre la couverture des frais d'audition
- Permettre de disposer d'indemnités journalières en cas d'incapacité de travail supérieure à 6 mois
- Permettre de disposer d'indemnité journalière en cas de suspension du contrat de travail pour cause de congés maternité

### **III. Demandes**

- Mettre à disposition du personnel salarié ainsi qu'à leurs ayants droits une carte de santé
- Mettre à disposition du personnel salarié ainsi qu'à leurs ayants droits une liste de prestataires
- Disposer d'un large panel de prestataires permettant le tiers payant
- Disposer d'une convention permettant le tiers payant avec au moins deux des centres de santé suivants :

La Clinique THERMOS à Manquepas – C/Kaloum, Conakry

La clinique PASTEUR, Blvd de Commerce – Conakry

L'Hôpital ANAIM à Kamsar

- Disposer d'une convention permettant le tiers payant avec une des pharmacies suivantes  
La pharmacie Nouni, Kipé Dadia – C/Ratoma Conakry  
La pharmacie Manquepas, Manquepas- C/Kaloum, Conakry
- Disposer d'une convention avec au moins une clinique et une pharmacie dans chacune des régions administratives que compte la Guinée à savoir Boké, Kindia, Mamou, Labé, Farannah, Kankan et N'Zérékoré
- Couvrir à 100% les frais pharmaceutiques
- Couvrir à 100% les frais de santé conformément aux objectifs spécifiques énumérés

### **IV. Pièces constitutives de la candidature**

Les candidats remettent les éléments de candidatures suivants :

- Une preuve de l'enregistrement du candidat au registre des sociétés (K-bis ou RCCM) ;
- Le formulaire de lettre de candidature joint ;
- Un descriptif des capacités économiques et financières répondant aux conditions de participation décrites ci-après :
  - o Déclarations de chiffres d'affaires des trois derniers exercices comptables disponibles ;
- Un descriptif des moyens humains répondant aux conditions de participation décrites ci-après :
  - o Déclaration indiquant les effectifs actuels de l'entreprise et l'importance du personnel d'encadrement ;
- Un descriptif des moyens techniques répondant aux conditions de participation décrites ci-après « Niveaux minimaux requis en termes de capacités économiques, techniques et professionnelles » :
  - o Certificats de qualification professionnelle. A défaut de présenter un certificat professionnel, le candidat pourra apporter la preuve de sa capacité professionnelle par tout moyen ;
  - o Liste de références (au moins trois) en rapport avec l'objet du marché sur des marchés de taille similaire indiquant le nom et les coordonnées téléphoniques d'un contact référent.

## **V. Pièces constitutives de l'offre**

Les candidats remettent un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Un mémoire technique comprenant les informations suivantes :
  - o Présentation de l'entreprise et éventuellement du groupement ;
  - o Description du service proposé et des moyens humains et techniques associés sur la durée du projet conformément à la description des demandes : stratégie RH (joindre les CVs), matériels logistiques et techniques mis à disposition ;
  - o Méthodologie pour exécuter ce marché ;
  - o Le Plan d'action pour exécuter ce marché ;
- Une offre financière comprenant toutes les charges en hors taxes (HT), nous sommes exonérés de TVA ;

## **VI. Durée de la prestation**

La prestation débutera après signature du contrat et l'ordre de service de démarrage. La durée de la prestation sera d'une année renouvelable deux fois par tacite reconduction après évaluation des prestations.

## VII. Critères de l'évaluation technique et financière

Les offres des prestataires se verront attribuer des notes sur la base d'une série de critères pondérés :

- Offre technique : 60% de la note finale ;
- Offre financière : 40% de la note finale.

### 7.2.1. Critères de l'évaluation technique

Les critères des offres techniques se présentent comme ci-après :

#	Sous-critères permettant d'apprécier la qualité technique	Nombre de points maximum
<b>1.1</b>	<b>Compréhension du contexte et des enjeux de la mission</b>	<b>08</b>
1.1.1	<i>Compréhension des attentes de la mission</i>	5
1.1.2	<i>Observations pertinentes ou enrichissantes sur les TDRs</i>	3
<b>1.2</b>	<b>Qualité du service proposé</b>	<b>37</b>
1.2.1	<i>Présentation de l'entreprise</i>	2
1.2.2	<i>Références de l'entreprise pour les marchés analogues en Guinée</i>	9
1.2.3	<i>Liste hôpitaux, centres de santé, cliniques, postes de santé</i>	5
1.2.4	<i>Liste pharmacie</i>	5
1.2.5	<i>Description détaillée de la méthodologie en cohérence avec les TdR</i>	4
1.2.6	<i>Délais de traitement des demandes</i>	3,5
1.2.7	<i>Modalités de prise en charge</i>	3,5
1.2.8	<i>Description détaillée des outils logistiques et techniques mis au service de la méthodologie proposée</i>	5
<b>1.3</b>	<b>Qualité des ressources humaines</b>	<b>15</b>
1.3.1	<i>1 Chef de projet suivant ayant plus de 10 ans d'expériences dans l'assurance maladie + CV détaillé + carte d'identité ou passeport en cours de validité + attestations de travail</i>	6
1.3.2	<i>1 référent pour les hôpitaux (point de contact) suivant ayant plus de 5 ans d'expériences dans l'assurance maladie + CV détaillé + carte d'identité ou passeport en cours de validité + attestations de travail</i>	5
1.3.3	<i>1 référent pour les pharmacies (point de contact) suivant ayant plus de 5 ans d'expériences dans l'assurance maladie + CV détaillé + carte d'identité ou passeport en cours de validité + attestations de travail</i>	4
	<b>TOTAL</b>	<b>60</b>

Chaque offre technique, jugée conforme techniquement, se verra attribuer une **note technique (NT sur 60 points maximum)** par addition des notes pondérées obtenues sur chaque sous-critère.

Les offres ayant obtenues une note technique supérieure à 30/60 passeront à l'analyse financière.

### 7.2.2. Critères de l'évaluation financière

La **notation financière (NF sur 40 points maximum)** portera sur la comparaison des offres financières de l'ensemble des candidats dont l'offre est régulière.

Les offres devront énumérer tous les coûts de la prestation. Il est supposé que les activités décrites dans la proposition et pour lesquelles aucun coût n'a été mentionné sont inclus dans le coût des autres activités.

**Les montants seront exprimés en Francs guinéen (GNF).**

**Les offres doivent être envoyées aux adresses emails suivantes au plus tard le 18/11/2021 à 17h00 :**  
[idrissa.diallo@expertisefrance.fr](mailto:idrissa.diallo@expertisefrance.fr), [ousmane.seck@expertisefrance.fr](mailto:ousmane.seck@expertisefrance.fr),  
[oury.barry@expertisefrance.fr](mailto:oury.barry@expertisefrance.fr), [gaoussou.diaby@expertisefrance.fr](mailto:gaoussou.diaby@expertisefrance.fr)